

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 11 novembre 2019, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Joël Boucher
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont également présents, le directeur général, M. Sylvain Brouillette, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h. Il demande l'observation d'une minute de silence pour les combattants lors des deux (2) grandes guerres mondiales.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

191111-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU avec le report du point 6.1.2 intitulé « Création du comité art et culture, adoption d'une charte et nomination d'un membre du conseil au sein du comité ».

CONTRE-PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'ajouter le point 6.1.5 intitulé « Consultation publique – Complexe sportif ».

CES PROPOSITIONS ÉTANT APPROUVÉES, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**191111-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
22 OCTOBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 22 octobre 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Travaux de déneigement du côté impair de la rue Saint-Jacques et échéancier pour la construction d'un trottoir qui devait être effectuée en août 2019;
- Diverses demandes effectuées après du comité de circulation dont le déménagement des boîtes postales de Poste Canada situées sur le Grand Boulevard, la hauteur et l'uniformité de dos d'âne situés sur le Grand Boulevard et la configuration de la rue à l'angle du Grand Boulevard et de la montée Daniel en raison de sa dangerosité;
- Migration de la patinoire Pontbriand vers la patinoire Duquesne. Demande de reconsidérer son déplacement, car l'école Cortland Park l'utilise pour l'enseignement de cours d'éducation physique et demande de possible entente entre la Ville et la Commission scolaire pour un partage de coûts et d'entretien;
- Boisée des Tilleuls - État du dossier et constat que les citoyens véhiculent de fausses informations sur les possibles problèmes de circulation et de l'impact de la coupe d'arbres sur le voisinage;
- Démolition des immeubles situés sur l'Îlot Natrel et dépôt d'une copie de contestation de la décision du comité de démolition afin de porter en appel la décision devant le conseil municipal;
- Projet de crématorium - Demande de suivi et d'information à la suite de la dernière séance du conseil du mois d'octobre / Pollution par le plomb et état des conduites de Saint-Bruno.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué pour la période se terminant le 25 octobre 2019
- Liste de mouvement du personnel cadre pour la période se terminant le 25 octobre 2019
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 octobre 2019
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ pour la période se terminant le 31 octobre 2019
- État comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2019
- Rapport du trésorier - Radiation des comptes avec soldes résiduaire de moins de 5 \$ - Période du 25 octobre 2018 au 24 octobre 2019

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-17 décrétant des travaux d'aménagement d'un rond-point à l'extrémité de la rue Laure-Gaudreault – Emprunt
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du Règlement 2019-19 décrétant le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de projets inscrits au PTI 2020-2021-2022 - Emprunt

191111-3 NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de nommer madame Léanne Bourassa et monsieur Paul Robert, à titre de nouveaux membres au sein du comité consultatif d'éthique et de gouvernance, et ce, pour une période de deux ans se terminant le 10 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CRÉATION DU COMITÉ ART ET CULTURE, ADOPTION D'UNE CHARTE ET NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

191111-4 NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET SAINT-BASILE-LE-GRAND

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de nommer le conseiller M. Jacques Bédard à titre de délégué en remplacement du maire M. Martin Murray ainsi que la conseillère Mme Louise Dion, à titre de déléguée substitut de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, au sein de conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-5 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ PAR Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon et d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement intitulée « Solidarité GSLR », et ce, en raison :

- Que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;
- Que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;
- Que la poursuite de 96 M \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;
- Que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-6 CONSULTATION PUBLIQUE – COMPLEXE SPORTIF

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de mandater le directeur général pour planifier un processus de participation publique pour le projet de complexe sportif, processus devant notamment inclure une discussion publique sur le concept d'aménagement, l'implantation et la localisation pour ainsi permettre aux Montarilloises et Montarillois de s'appropriier les diverses facettes du projet et de se prononcer, et ce, en raison de :

- La valeur de la démocratie participative;
- L'importance de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens dans les projets collectifs de la municipalité;
- L'ampleur du projet de complexe sportif et de ses impacts sur la communauté;
- La hauteur des investissements nécessaires et les impacts financiers pour la municipalité;
- L'importance de mobiliser positivement la communauté autour d'un tel projet;
- L'unanimité des citoyens qui siègent sur le comité consultatif milieu de vie et sur la Tribune jeunesse à l'effet d'être consultés sur toutes les facettes du projet.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de déposer, lors de la prochaine réunion du comité plénier, cette proposition aux fins de discussion.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Vincent Fortier, Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

191111-7 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 octobre 2019 de 4 773 810,89 \$, incluant les charges salariales de 672 084,25 \$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019, la liste des dépôts directs pour une somme de 3 115 755,37 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 555 480,22 \$ et la liste des paiements par débit direct de 430 491,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-8 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES DENIERS PROVENANT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'affecter, conformément aux dispositions de l'alinéa 2° de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), l'excédent des deniers provenant des emprunts contractés par la municipalité en vertu de divers règlements d'emprunt, comme suit :

Au paiement de l'échéance annuelle

N° règlement	Description	Excédent
2014-7	Frais de refinancement 2014	19 171 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-9 APPROBATION DU FONDS DE RÉFECTION ET D'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES POUR LE PAIEMENT DU SERVICE DE DETTE 2019 DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2011-9 ET 2017-8

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approprier une somme de 493 428 \$ du fonds de réfection et d'entretien de certaines voies publiques pour le paiement du service de dette 2019 des règlements d'emprunt 2011-9 et 2017-8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-10 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

Amis-Soleils de Saint-Bruno

- D'accorder une aide financière au montant de 10 000 \$ et de fournir sans frais les locaux pour les activités régulières du programme Les Amis-Soleils de Saint-Bruno;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Association de ringuette Les Intrépides

- D'accorder une aide financière de 800 \$, ainsi qu'un soutien technique, à l'Association de ringuette Les Intrépides pour la présentation de la 32^e édition de son tournoi annuel devant se tenir du 27 janvier au 2 février 2020; et
- D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées, de 12 h à 23 h, pendant la durée du tournoi à l'aréna Michael-Bilodeau;

Association du hockey mineur de Saint-Bruno

- D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Saint-Bruno pour la présentation du 39^e tournoi de hockey pee-wee devant se tenir du 25 novembre au 8 décembre 2019; et
- D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées, de 12 h à 23 h, à l'aréna Michael-Bilodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-11 AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DE LA 6^e ÉDITION DE LA FÉERIE AU LAC DU VILLAGE

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'autoriser :

- La tenue de la 6^e édition de la Féerie au Lac du Village qui se tiendra le vendredi 6 décembre, de 18 h à 21 h, le samedi 7 décembre, de 10 h à 16 h ainsi que le dimanche 8 décembre, de 10 h à 16 h;
- La fermeture de la rue Montarville entre les rues Des Peupliers et Lakeview du vendredi 6 décembre à 16 h, jusqu'au dimanche 8 décembre à 19 h;
- La dérogation aux articles des règlements suivants :
 - Article 1.13 du *Règlement P. 1-2 sur la paix et le bon ordre dans le territoire de la municipalité* stipulant que dans les rues, ruelles et autres endroits publics, il est prohibé d'offrir en vente des objets ou marchandises qui rassembleraient une foule et susceptibles d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers;
 - Article 7 du *Règlement N.21-1 sur les nuisances* stipulant que constitue une nuisance et est prohibé le fait pour toute personne de vendre quelque objet sur les rues, trottoirs, allées ou terrains publics de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-12 AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DE LA 30^e ÉDITION DE LA FÊTE DU LAC

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU, d'autoriser :

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- La fermeture des rues ci-dessous mentionnées, afin de permettre la tenue d'activités organisées dans le cadre de l'activité familiale de la Fête du Lac;
 - Dates et heures :
 - Samedi 1^{er} février 2020, de 15 h à 23 h
 - Dimanche 2 février 2020, de 9 h à 18 h
 - Rues :
 - Montarville, entre le boulevard Seigneurial et la rue des Peupliers;
 - Lakeview, entre les rues Montarville et du Lac;
 - Du Lac, entre les rues des Peupliers et Lakeview;
 - Des Peupliers, entre les rues du Lac et Montarville;
- La vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site des activités au Lac du Village le 1^{er} février, de 12 h à 23 h et le 2 février, de 12 h à 18 h et d'autoriser le responsable des installations sportives, monsieur Daniel Laveault, à soumettre une demande de permis d'alcool au nom de la Ville;
- La présentation d'un feu d'artifice au Lac du Village, le samedi 1^{er} février 2020
- Le report de l'événement (à l'exception du spectacle du samedi soir) et les autorisations s'y rattachant aux 8 et 9 février 2020 en cas de température non clémente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-13 CONCLUSION RÉTROACTIVE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES POUR L'UTILISATION DES IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BRUNO

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU :

- De conclure un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Patriotes (CSP) pour l'utilisation des immeubles et équipements des écoles primaires Albert-Schweitzer, De Montarville, Monseigneur-Gilles-Gervais et Courtland Park, l'école secondaire du Mont-Bruno, ainsi que le Centre d'éducation des adultes des Patriotes (Rabastalière) pour une période rétroactive, débutant le 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, avec un renouvellement annuel à son expiration;
- D'autoriser le maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la municipalité, ce protocole et tout autre document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-14 CONCLUSION D'UN PROJET D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ) POUR L'ACCESSIBILITÉ AU PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-BRUNO POUR LES CITOYENS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de conclure une entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'accessibilité au parc national du Mont-Saint-Bruno pour les citoyens de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

De nommer la directrice du Loisir, de la culture et de la vie communautaire, responsable du dossier; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente et tout autre document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-15 FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU VIEUX PRESBYTÈRE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approprier un montant supplémentaire de 90 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté pour financer les travaux d'accessibilité universelle du Vieux Presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-16 CONCLUSION D'UN BAIL DE LOCATION DE LA MAISON RICHELIEU AVEC LA FONDATION RICHELIEU DE ST-BRUNO INC.

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU :

- De conclure un bail de location avec la Fondation Richelieu de St-Bruno inc. pour la location de la Maison Richelieu (Fournier), et ce, pour une période d'un (1) an s'étendant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020; et
- D'autoriser la directrice du Loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention de bail à intervenir avec Fondation Richelieu de St-Bruno inc. et tout autre document y afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-17 DÉROGATION MINEURE DM 2019-135 POUR AUTORISER L'UTILISATION D'UN FOYER EXTÉRIEUR ET L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ENSEIGNES, DE LA SUPERFICIE ET DE LA HAUTEUR D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE AU 250, RANG DES VINGT-CINQ EST

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU :

D'approuver, en partie, la demande de dérogation mineure DM 2019-135, déposée par monsieur Patrick Rake, pour et au nom de Groupe Skyspa, pour autoriser :

- L'augmentation du nombre maximal d'enseignes détachées sur un terrain intérieur;
- L'augmentation de la superficie permise pour une enseigne détachée de 2,5 m² à 10,5 m²;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- L'augmentation de la hauteur maximale d'une enseigne détachée de 2 m à 3,92 m;

au 250, rang des Vingt-Cinq Est, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 651, 652 et 653 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution; et

De **refuser** la demande d'utilisation d'un foyer au bois extérieur non conçu pour la cuisson pour des considérations et motifs environnementaux, et ce, conformément à la résolution 191023.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 23 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-18 PROLONGATION DE DÉLAI - DM 2018-146 AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DES MARGES DE REcul ET CERTAINES NORMES RELATIVES AU STATIONNEMENT AUX 19-31, BOULEVARD SEIGNEURIAL EST

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de prolonger de douze (12) mois, à savoir jusqu'au 3 décembre 2020, le délai pour l'application de la dérogation mineure DM 2018-146 afin d'autoriser la réduction des marges de recul et certaines normes relatives au stationnement aux 19-31, boulevard Seigneurial Est, tel qu'il appert de la résolution n° 181203-11, adoptée par le conseil lors de sa séance tenue le 3 décembre 2018.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de reporter la décision relative à cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-19 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

- La demande de **PIIA 2019-122** pour l'installation d'une enseigne murale au 1071, boulevard Saint-Bruno, conformément à la résolution 191023.11 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-130** pour la transformation de l'abri d'auto en garage attenant au 2067, rue de Bedford, conformément à la résolution 191023.14 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-131** pour l'installation d'une enseigne détachée au 1740 rue Roberval, conformément à la résolution 191023.15 du CCU;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- La demande de **PIIA 2019-133** pour l'installation d'une enseigne sur auvent au 7, chemin De La Rabastalière Est, conformément à la résolution 191023.16 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-137** pour l'installation de deux enseignes détachées au 250, rang des Vingt-Cinq Est, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-135 qui aurait pour effet d'autoriser :
 - L'augmentation du nombre maximal d'enseignes détachées sur un terrain intérieur;
 - L'augmentation de la superficie permise d'une enseigne détachée de 2,5 m² à 10,5 m²;
 - L'augmentation de la hauteur maximale d'une enseigne détachée de 2 m à 3,92 m, conformément à la résolution 191023.18 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-20 DEMANDE DE PIIA 2019-088 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL D'UN ÉTAGE AU 1600, RUE DES ALOUETTES

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU **de refuser** la demande de PIIA 2019-088, déposée par madame Nancy Léveillé, propriétaire, pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial au 1600, rue des Alouettes, en raison qu'elle ne répond pas de façon satisfaisante aux critères relatifs à l'implantation, au volume, à la hauteur des pentes du bâtiment et à la modulation du terrain, et ce, conformément à la résolution 191023.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 23 octobre 2019.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Ludovic Grisé Farand, Jacques Bédard)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

191111-21 AUTORISATION DE LA TENUE DE LA GUIGNOLÉE DU DR JULIEN

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser la Guignolée du Dr Julien devant se tenir le 14 décembre 2019 et de permettre la collecte de dons à diverses intersections de rues dans la municipalité; et

De permettre la dérogation aux articles 1.8 et 1.13 du *Règlement P.1-2 sur la paix et le bon ordre dans le territoire de la municipalité* stipulant qu'il est interdit d'obstruer ou de gêner le passage des piétons ou la circulation des voitures de quelque manière que ce soit et d'organiser une démonstration, d'offrir en vente des objets ou marchandises, ou d'exercer quelque autre activité qui rassemblerait une foule et susceptible d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

191111-22 APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT PRÉSENTÉE PAR C.I. ANALYTICS POUR UNE PARTIE DU LOT 6 195 911 - RUE MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION)

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver la promesse d'achat présentée par C.I. Analytics pour une partie du lot 6 195 911, d'une superficie approximative de 7 100 mètres carrés, situé sur la rue Marie-Victorin dans le parc d'affaires Gérard-Filion, pour un montant approximatif de 534 985 \$, et ce, aux conditions mentionnées à la promesse du 31 octobre 2019.

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente, le projet de lotissement et tout autre document afférent pour donner suite à cette promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-23 APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT PRÉSENTÉE PAR MOBICO INC. POUR UNE PARTIE DU LOT 6 195 911 - RUE MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION)

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la promesse d'achat présentée par Mobico inc. pour une partie du lot 6 195 911, d'une superficie approximative de 7 450 mètres carrés, situé sur la rue Marie-Victorin dans le parc d'affaires Gérard-Filion, pour un montant approximatif de 561 357,50 \$, et ce, aux conditions mentionnées à la promesse de novembre 2019;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente, le projet de lotissement et tout autre document afférent pour donner suite à cette promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-24 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE POUR L'ANNÉE 2020

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour l'année 2020 devant se tenir à 19 heures, les jours suivants (**les mardis**), en la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville :

21 janvier	7 juillet
18 février	25 août
24 mars	15 septembre
21 avril	20 octobre
26 mai	17 novembre
16 juin	8 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

191111-25 LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat du fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-26 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2020 - APP-SP-19-40

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Construction DJL inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 125 292,08 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-19-40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-27 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SCIAGE HORIZONTAL DE TROTTOIRS, DE BORDURES DE RUE ET D'ENTRÉES CHARRETIÈRES - APP-SP-19-39

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de sciage horizontal de trottoirs, de bordures de rue et d'entrées charretières au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Construction S.R.B. inc., et ce, pour l'année 2020 avec quatre (4) années d'option de renouvellement, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 106 072,81 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-19-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-28 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET D'ENTRETIEN DES PANNEAUX D'INCENDIE, DES EXTINCTEURS ET DES GICLEURS - APP-SI-19-45

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de maintenance préventive et d'entretien des panneaux d'incendie, des extincteurs et des gicleurs au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Marco Cournoyer Inspection INS FASRS Protection Incendie MCI, pour un montant total approximatif de 63 159,17 \$, incluant les taxes nettes, des lots 1 à 3, et ce, pour une durée d'un an avec quatre (4) années d'option de renouvellement, le tout selon les prix unitaires soumis et tel qu'il appert de l'appel d'offres sur invitation APP-SI-19-45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-29 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ALBERT-SCHWEITZER - OS-GEN-19-57

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement du parc Albert-Schweitzer, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, à savoir Stantec Experts-Conseils inc., selon les prix forfaitaires et unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 109 473,75 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres OS-GEN-19-57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-30 ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET SAINT-BASILE-LE-GRAND

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le Budget 2020 de 1 041 058,45 \$ de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand (RIAEU) comportant une quote-part de 69,13 % et des frais de remboursement de la dette totalisant 86 122,66 \$ pour la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, tel qu'il appert de sa résolution n° 19-37, le tout conformément aux dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), sous réserve de l'obtention d'une précision quant à la réserve de l'Îlot Natrel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-31 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Le conseiller Joël Boucher donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de réfection et d'aménagement d'installations sportives et récréatives et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

191111-32 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-18 SUR LA TARIFICATION AFIN D'Y PRÉVOIR ET MODIFIER CERTAINS TARIFS

Le conseiller Joël Boucher donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement 2014-18 sur la tarification* afin d'y prévoir et modifier certains tarifs, et en fait la présentation et le dépôt.

191111-33 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER UN USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU « CRÉMATORIUM » AU TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CA-550

Le conseiller Joël Boucher donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'ajouter un usage spécifiquement exclu « Crématorium » au tableau des spécifications de la zone CA-550, et en fait la présentation et le dépôt.

191111-34 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER UN USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU « CRÉMATORIUM » AU TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CA-550

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-020 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter un usage spécifiquement exclu « Crématorium » au tableau des spécifications de la zone CA-550*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-35 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AUTORISER AU REZ-DE-CHAUSSÉE D'UN BÂTIMENT SITUÉ DANS LA ZONE MH-913 CERTAINS USAGES DES SOUS-CLASSES C2-02 ET C2-03

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-019 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'autoriser au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé dans la zone MH-913 certains usages des sous-classes C2-02 et C2-03 de la classe d'usages Commerce 2 (C2)*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-36 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-UC2018-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PERMETTRE LES MICROBRASSERIES ET LES MICRODISTILLERIES - ZONES MH-913, MH-916, MC-952, MC-951, MC-953

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-UC2018-003 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018 afin de permettre les microbrasseries et les microdistilleries dans les zones MH-913, MH-916, MC-952, MC-951 et MC-953*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191111-37 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE MODIFIER LA CLASSIFICATION DES USAGES ET D'AJOUTER L'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS « MICROBRASSERIE ET MICRODISTILLERIE »

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-018 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de modifier la classification des usages et d'ajouter l'usage spécifiquement permis « microbrasserie et microdistillerie » aux tableaux des spécifications des zones MH-913, MH-916, MC-952, MC-951 et MC-953*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE
LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 5 DÉCEMBRE 2019**

Aucun.

**191111-38 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU
14 NOVEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 14 novembre 2019 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-191114-2.4 Proposition de Mme Doreen Assaad, mairesse de la Ville de Brossard, demandant à l'agglomération de Longueuil de mandater la vérificatrice générale, tel qu'indiqué dans sa mission pour l'utilisation économique, efficience et efficace des ressources et à l'imputabilité de la gestion, afin qu'elle prépare un compte rendu de règlement des dépenses mixtes et de fixer sa reconduction à trois ans	X		
CA-191114-4.1 Autorisation du virement budgétaire apparaissant sur la liste du 21 octobre 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-3482)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-191114-6.1 Adjudication du contrat APP-19-235 (2019-GDE-608) pour la location, l'installation, l'entretien et la démobilisation d'une unité de chauffage temporaire au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2019-3326)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>
<p>CA-191114-6.2 Adjudication du contrat APP-19-196 (2019-BAT-804) pour l'exécution de travaux de réaménagement et de rénovation du bâtiment et des locaux du poste de police situés au 600, chemin du Lac (SD-2019-3361)</p>	X		
<p>CA-191114-6.3 Adjudication du contrat APP-19-237 (2019-GDE-513) pour la fourniture et la livraison de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud (option 1) (SD-2019-3407)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>
<p>CA-191114-6.5 Dépassement des coûts</p>		X	<p>Faire référence à l'orientation</p>

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>autorisés au contrat cadre APP-17-194 (2017-BAT-903) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'études préparatoires et de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et de services spéciaux - autorisation préalable (SD-2019-3074)</p>			<p>donnée à la séance du 4 décembre 2017 (résolution 171204-46).</p>
<p>CA-191114-8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Société québécoise de gestion écologique de la peinture concernant la récupération et la valorisation des rebuts de peintures et leurs contenants (SD-2019-3168)</p>	X		
<p>CA-191114-8.2 Adoption du document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité suite à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2019-294 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et assurant notamment sa conformité aux dispositions du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal afin d'y apporter diverses modifications (SD-2019-3175)</p>	X		
<p>CA-191114-8.5 Adoption du Règlement CA-2019-313 modifiant le Règlement CA-2014-218 sur le partage des dépenses mixtes (SD-2019-3431)</p>		X	

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-191114-8.6 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Lambert relative à la réparation d'une conduite d'aqueduc de 750 mm relevant de la compétence du conseil d'agglomération située sur la rue Riverside dans la Ville de Saint-Lambert (SD-2019-3374)	X		
---	---	--	--

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Point 6.5.1 – Approbation des dépenses et demande d'explication sur le montant versé en masse salariale;
- Points 7.3 et 7.4 – Dossier du crématorium et demande d'explications sur la procédure à la suite de la présentation d'un avis de motion et suivi depuis la dernière séance du conseil – Normes selon le Plan d'aménagement de l'agglomération de Longueuil sur les îlots de chaleur et sur la limite d'emplacement à proximité de l'autoroute 30 - Mandat devant être donné relativement aux impacts environnementaux - Cohésion avec l'information véhiculée par le conseil et recommandation au conseil à appliquer cette même démarche dans tous les dossiers;
- Projet Cogir et accessibilité aux documents y afférents sur le site Web de la Ville;
- Problème de vitesse sur le chemin De La Rabastalière Ouest, de la rue De Chambly à la rue Roberval - Signalisation cachée – Manque d'arrêts dont un ajout d'arrêt à l'angle de la rue Rigaud, de dos d'âne et de présence policière;
- Point 6.7.1 – Demande d'information sur la dérogation pour le projet Forena.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Complexe sportif et demande de subventions avant la fin décembre / Mot de remerciement à la Direction des travaux publics pour leur soutien technique lors des inondations du 1^{er} novembre / Dépôt du rapport Fortin et ses conclusions / Mot de félicitations aux organisateurs de la cérémonie du Jour du Souvenir / Salutations à madame Boivin, citoyenne (le conseiller Ludovic Grisé Farand);
- Récolte du miel Montarvillois disponible pour achat (la conseillère Marilou Alarie);

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Précision sur sa proposition présentée lors de la présente séance et mot de remerciement à ses collègues pour leur ouverture à porter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain comité plénier - Engagement comme conseiller municipal quant à la participation publique sur les grands projets - Demande de construire ensemble dans cette orientation et modèle afin à mettre de l'avant à Saint-Bruno pour travailler en amont (le conseiller Vincent Fortier);
- La décision de l'arbitre dans le dossier du directeur général / Ville de Saint-Bruno à titre de finaliste du Prix Conscientia (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil quittent les délibérations à 22 h 20. Le quorum n'étant plus atteint, la séance prend fin à 22 h 20.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant